

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 12 DÉCEMBRE

Toujours comme chez nous

Il n'est guère de programme socialiste où ne figure, parmi les réformes les plus urgentes, la suppression des octrois. C'est là, y déclare-t-on, une des charges les plus lourdes pour le peuple, puisqu'elles augmentent le prix d'objets et de denrées absolument nécessaires à la vie. On pourrait croire, par conséquent, qu'une des principales préoccupations des municipalités socialistes serait de tendre vers l'abolition de ces taxes, et, en attendant, de faire le possible pour les diminuer.

Or, c'est précisément le contraire qui se produit chez les cadets de cette trempe. Ainsi, par exemple, à Roubaix, l'administration socialiste, loin de tenir les promesses faites aux électeurs, avait sensiblement accru les droits d'octroi. Saint-Denis n'a pas manqué d'émouvoir le pas. Voici, maintenant, que les collectivistes de Montluçon se lancent à leur tour dans cette voie rapide et, d'après les chiffres actuellement communiqués, ils auront vite rattrapé les camarades. Depuis le 5 de ce mois, tous les matériaux servant à la construction ont été frappés d'une augmentation de 50 à 100 0/0; les droits sur les vins portés de 1 fr. 50 à 2 francs, les droits sur le bois à brûler de 50 centimes à 1 franc. Même accroissement proportionnel pour les charbons. Mais le plus singulier, c'est que l'augmentation la plus forte atteint les denrées alimentaires de première nécessité: celles-ci, comme la viande de bœuf et de mouton, ont été majorées dans la proportion invraisemblable de 150 0/0.

Pauvres administrés! Ce n'est pas le Conseil municipal socialiste qui aidera à renouveler, pour les humbles ménages, le vieux rêve de la « poule au pot » ou celui, plus moderne, du « haricot de mouton ». Les Montluçonnais ont, il est vrai, la satisfaction de se voir couvrir de fleurs dans les discours de réunions publiques et dans les articles de la presse avancée — oh oui! rudement avancée. — On les glorifie d'avoir montré l'exemple et indiqué comment peut se réaliser, par la bulletin de vote, la « conquête pacifique des pouvoirs publics ». Mais c'est là une gloire qu'il faut payer, et très cher.

A Saint-Denis, on a même trouvé que c'était trop cher et, à deux reprises déjà, en rééliminant les républicains protestataires, le suffrage universel prouva qu'il n'était plus en humeur de s'offrir un pareil luxe. Qui sait si, sur d'autres points, les mêmes causes n'amèneront pas les mêmes effets? Il est vexant, somme toute, quand on a compté sur l'âge d'or, promis par les candidats, de voir venir, en fin de compte, avec la surélévation des taxes, un peu plus de gêne, de misère et un peu plus de faim.

Parole d'honneur, on ne verrait pas mieux à Saumur!

Chambre des Députés

Séance du mardi 11 décembre.

Le budget de 1895

La Chambre continue de voter le budget du ministère de la justice.

M. Cadet défend le principe du maintien des petits tribunaux et combat l'amendement

de M. Viviani tendant à réduire de plusieurs millions les sommes inscrites au budget pour le personnel des tribunaux de première instance, des Cours d'appel.

Le gouvernement, pour réaliser des économies, comme il le déclarait lundi, d'accord avec la Commission, s'oppose à l'amendement Viviani.

La Chambre la repousse par 393 voix contre 110.

M. l'abbé Lemire, toujours à propos des tribunaux de première instance, et s'appuyant sur une parole de M. Dufaure, prétend qu'il est impossible d'en supprimer un seul.

Mais, pour réaliser des économies, l'orateur affirme qu'il est possible de réduire le nombre des magistrats attachés à chaque tribunal, qui, la plupart du temps, restent inoccupés, car, dit-il, l'inoccupation des magistrats diminue leur prestige.

En conséquence, il propose donc de diminuer de 100,000 francs le crédit afférent.

M. Maurice Lebon, rapporteur, rappelle qu'hier M. l'abbé Lemire demandait la suppression de dix tribunaux; aujourd'hui il apporte un système tout à fait différent qui est excellent, mais qui ne peut être adopté par voie budgétaire.

Il s'agit de créer des magistrats ambulants comme l'avait proposé M. Dufaure; ce système a besoin d'être étudié à fond.

M. Antoine Perrier dit qu'il est impossible de discuter la question de la suppression de certains tribunaux, tant que la Chambre ne se sera pas prononcée sur la question de l'extension de la compétence des juges de paix.

A la majorité de 353 voix contre 172, l'amendement n'est pas adopté.

M. Rouanet demande à la Chambre de se prononcer sur un deuxième amendement de M. Viviani tendant à supprimer 61 vice-présidents des tribunaux de première instance.

M. Maurice Lebon, rapporteur, le repousse.

M. Viviani rappelle qu'il existe à Paris des chambres dédoublées qui sont présidées par un simple juge; pourquoi ne pas généraliser cette règle en l'appliquant par voie d'extinction?

M. Guérin, garde des sceaux, repousse l'amendement; les chambres du tribunal de Paris ont été dédoublées, mais elles conservent un vice-président.

M. Gendre développe un amendement tendant à diminuer le crédit du chapitre 9 de 100,000 fr.

L'amendement n'est pas adopté.
M. G. Berry propose de réduire le crédit de 1,000 francs afin d'indiquer la volonté de voir le gouvernement apporter un projet de réorganisation judiciaire.

M. le ministre de la justice demande à la Chambre de repousser l'amendement de M. G. Berry.

A la majorité de 291 voix contre 245, l'amendement de M. G. Berry n'est pas adopté. Les chapitres 9 à 11 sont adoptés.

M. Maurice Faure signale à propos du chapitre 12 (justices de paix), une économie parfaitement réalisable. Il s'agit de placer deux cantons sous la juridiction d'un magistrat unique.

M. le ministre de la justice répond qu'il n'est pas opposé en principe à cette thèse, il fait toutefois des réserves.

Les chapitres 12 et 13 sont adoptés.

M. Gotteron défend un amendement sur le chapitre 14, il déclare notamment qu'en organisant mieux le transport des criminels, on peut réaliser de grosses économies.

D'après lui, 400,000 francs peuvent être facilement retranchés du budget.

M. Bouloche, commissaire du gouvernement, s'oppose à la prise en considération.

M. Gotteron, satisfait, dit-il, par quelques-unes des promesses du gouvernement, promesses qui ne sont pas cependant des engagements. réduit à 10,000 francs la somme qu'il demande.

Son amendement, ainsi modifié, est repoussé par la Chambre.

Le chapitre 14 est ensuite voté, ainsi que tous les autres du budget de la justice.

On joint une demande d'interpellation de M. Coutant, sur le chauffage des trains ouvriers à l'interpellation de M. Chauvin, sur les chemins de fer.

Toutes deux viendront ainsi en discussion le 4 janvier.

Demain, séance publique.

Dans les Commissions

Assurance et prévoyance sociales

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales a entendu les délégués des sociétés de secours mutuels non autorisées qui ont demandé à participer au crédit de 1,200,000 francs voté par le Parlement pour compenser les pertes que leur fait subir l'abaissement de l'intérêt des Caisses d'épargne, provoqué par la Commission.

On sait que les sociétés autorisées de secours mutuels doivent seules, d'après la loi, bénéficier de ce crédit.

La Commission a renvoyé sa décision à une séance ultérieure.

Les successions

Le ministre des finances a fait savoir à la Commission du budget et à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales que dès qu'il aurait recueilli les renseignements statistiques demandés à l'administration départementale de l'enregistrement, il se mettrait en rapport avec elles pour étudier, dans la mesure où le permettrait l'intérêt budgétaire, une modification au projet de loi sur les successions en ce qui concerne les libéralités faites dans un but de bienfaisance.

Retraites militaires

Un certain nombre de députés ont déposé un amendement à la loi de finances demandant un million pour servir à unifier les retraites des officiers, sous-officiers et soldats retraités sous les régimes antérieurs aux lois du 22 juin 1878 — 5 août 79, etc., les retraites d'agents des douanes et des forêts et de leur veuve, etc. Ils demandent aussi 75,000 francs en faveur des sous-officiers et soldats retraités proportionnellement en vertu de la loi de 1889 et qui n'ont pas reçu les 15 0/0, dont l'application avait été prévue par cette loi.

La distribution des dépêches

M. Lafont a déposé l'amendement suivant au budget:

« Dans toutes les villes, le rayon de distribution gratuite des télégrammes sera déterminé par un même rayon kilométrique.

» Le périmètre ainsi délimité ne pourra jamais, dans les villes à octroi, être inférieur,

soit au périmètre de l'octroi, soit au périmètre de la taxe unique, lorsque ce dernier périmètre ne coïncidera pas avec celui de l'octroi et sera plus étendu que lui. »

Commission des douanes

La commission, réunie sous la présidence de M. Méline, s'est occupée de la question du « cadenas » et a décidé de prendre comme base de son travail le contre-projet de M. Renault-Morlière tendant à appliquer le cadenas aux trois objets suivants: 1° les céréales et leurs dérivés, 2° les vins, 3° les bestiaux et les viandes abattues.

INFORMATIONS

La santé de M. Burdeau

M. Burdeau, président de la Chambre, est dans un état de santé qui laisse peu d'espoir. On craint un prochain dénouement fatal.

Une congestion pulmonaire s'est déclarée avant-hier; la nuit a été très mauvaise et le malade a subi plusieurs crises douloureuses d'étouffement qui l'abattirent, ce qui ne contribua pas peu à alarmer l'entourage. M. Etienne, vice-président, passa la nuit à son chevet. Hier matin, les docteurs Bouchard et Landouzy, appelés, rédigeaient le bulletin suivant:

« Congestion pulmonaire; fièvre persistante; état sérieux. »

Dans la matinée, l'état du malade empirait et à midi il délirait.

Une application de ventouses amena une certaine détente et quoique, très affaibli, M. Burdeau put reconnaître quelques amis intimes.

La maladie est compliquée d'une affection cardiaque. La crainte qu'exprimaient les docteurs dans le courant de l'après-midi était que sa faible constitution ne lui permette pas de supporter les remèdes prescrits.

Vers deux heures est survenue une nouvelle crise combattue par une piqûre de morphine.

A quatre heures, le Président de la République arrivait au palais de la présidence et était introduit dans la chambre du malade à ce moment.

M. Burdeau, très assoupi, ne reconnaissait personne.

A cinq heures, M. Floquet arrivait à la Présidence, mais n'était pas reçu.

M. le duc d'Orléans à Bruxelles

Le duc d'Orléans est arrivé, hier, par l'express d'Ostende-Dieppe, à Bruxelles.

Le duc d'Orléans restera à Bruxelles jusqu'à vendredi prochain et retournera directement à Stowe-House; il avait adressé avant son arrivée une lettre au roi Léopold pour le prévenir de son désir de séjourner pendant la semaine en Belgique.

Le duc d'Orléans, pendant les quelques jours qu'il restera à Bruxelles, recevra tous ses partisans de France à quelque condition qu'ils appartiennent. Il s'agit d'une simple réception de fidèles et il n'y a pas eu d'invitation.

Les réceptions, commencées dès lundi, ont lieu entre le déjeuner et le dîner, de une heure de l'après-midi à sept heures du soir, sans discontinuer.

La santé de M. Pasteur

L'état de santé de M. Pasteur, qui, depuis plusieurs mois, laissait beaucoup à désirer, devient réellement alarmant.

La main à la poche

Les militaires des classes 1891 et 1892, libérés par anticipation du service actif, semblent ignorer qu'ils vont être soumis à la taxe prévue par la loi de recrutement.

Une circulaire ministérielle prescrit aux chefs de corps d'établir dans ce but des bulletins individuels de signalement qu'ils transmettront aux préfets des départements où les intéressés ont tiré au sort.

Ces bulletins seront ensuite notifiés au service des contributions directes pour la perception de la taxe.

L'armée territoriale

Aucun corps de troupe de l'armée territoriale ne sera réuni en 1893 pour une période d'instruction. Les officiers convoqués seront incorporés dans les corps de l'armée active.

Les territoriaux réservistes de la classe 1874 répondront à un appel d'une demi-journée, le jour où le conseil de révision siégera dans leur canton.

Les balles de tir

Réglementairement, les corps de troupe, après les exercices de tir, doivent rechercher les balles tirées et les verser au service de l'artillerie.

Or, il a été rendu compte au ministre de la guerre que la recherche des balles du modèle 1882 entraînerait, en raison de leur pénétration considérable, la détérioration, sinon la démolition de toutes les buttes de tir.

Les commandants de corps d'armée sont invités par dépêche à prescrire que l'on se borne dorénavant à rechercher les balles restées à la surface du sol ; mais on devra, à l'époque de réfection des buttes de tir, procéder à des fouilles complètes, par mesure tout à la fois d'économie et de sécurité publique.

Toujours les bohémiens !

Dijon, 11 décembre. — Une douzaine de bohémiens, de passage, lundi soir, à Vieville (Côte-d'Or), voulurent s'installer dans l'auberge de la localité, malgré le refus de l'aubergiste. Rendus furieux par ce refus, les bohémiens se jetèrent sur lui à coups de serpe et lui firent de graves blessures, notamment au bras qui fut tout tailladé. La population tout entière accourut et chercha à cerner les bohémiens. Une véritable chasse à l'homme s'organisa. Un habitant, menacé d'un coup de couteau, fit feu ; il blessa à la gorge son agresseur. La bande, cernée, fut conduite à la gendarmerie de Mirebeau qui va l'amener à Dijon.

Les exploités des acteurs

Marseille, 11 décembre. — Les artistes des théâtres de Marseille sont depuis quelque temps l'objet d'un chantage pratiqué par une bande d'une dizaine d'individus qui viennent les trouver à leur domicile lorsqu'ils doivent débiter sur une scène et les mettent en demeure de payer ou d'être sifflés.

M^{me} Sisos, veuve de Koning, qui appartient au théâtre des Variétés, a été victime à plusieurs reprises de ces individus et M. Gibert, de l'Opéra, qui devait se faire entendre dans *Faust*, a reçu la visite des escrocs d'un nouveau genre que la police n'a point encore arrêtés.

Ces bons Belges!

Roubaix, 11 décembre. — Trois ouvriers habitant Dottignies (Belgique), travaillant à Roubaix, sujet belges, traversaient dimanche soir le hameau Saint-Liévin, à Wattrelos. Passablement ivres, ils criaient tout haut qu'ils feraient son affaire au premier Français qu'ils rencontreraient. Près de la ferme Salembier, ils virent un jeune homme de Wattrelos, nommé Louis Desbarbieux.

— Est-tu Français ? lui crièrent-ils.

Oui, fut la réponse. Les trois forcenés se ruèrent sur le jeune homme, le rouèrent de coups, et l'un d'eux, après l'avoir terrassé, lui porta quatre coups de couteau.

Des voisins, attirés par les cris de la victime, accoururent. Desbarbieux était couvert de sang. On le transporta dans une maison. Un docteur constata que ses blessures n'étaient heureusement pas graves.

Les agresseurs avaient pris la fuite. Un seul fut arrêté, celui qui a porté les coups de couteau.

Crime de lèse-majesté

Le chancelier de l'Empire a transmis au président du Parlement allemand une requête du premier procureur royal du tribunal de première instance de Berlin, demandant au Parlement l'autorisation de diriger des poursuites contre les députés socialistes qui sont restés assis, dans la séance du 6 décembre, au moment où le président adressait des vivats à l'empereur.

Les députés socialistes seront poursuivis pour crime de lèse-majesté.

Les attaques nocturnes dans Londres

Londres, le 11 décembre. — La série d'attentats nocturnes dans Londres continue. A la fin de la semaine dernière, on a encore tenté d'assassiner deux femmes à coups de poignard. Un seul des meurtriers a été arrêté.

Incident de frontière

On signale de Sillard (Hollande) un triste incident de frontière. Des habitants de Havest voulaient faire entrer frauduleusement en Prusse un troupeau de porcs. Deux douaniers, postés derrière les maisons, tombèrent sur les fraudeurs qui abandonnèrent le troupeau et prirent la fuite. Un jeune Hollandais de vingt-trois ans, fils de veuve, sortait au même moment de sa maison ; les douaniers lui crièrent : « Halte ! » et presque en même temps, comme il ne s'était pas arrêté, il fut frappé d'un coup de fusil qui le traversa de part en part. Il se traîna jusqu'à sa demeure ; son état est désespéré.

Le mariage religieux de Crispi

Voici les faits précis concernant le mariage religieux de M. Crispi.

Il est exact que la personne qu'il avait épousée en second lieu et devant l'Eglise, vit encore.

Mais il a été démontré que lorsque ce second mariage fut célébré à Malte, la première femme de M. Crispi était encore en vie. Elle était sérieusement malade et M. Crispi, ayant pris les devants, s'était fait délivrer un certificat de veuvage.

Ce second mariage, célébré sur la présentation de ce faux certificat, est donc nul de plein droit, et l'Eglise a pu permettre le troisième, qui a été célébré secrètement à Naples par un prêtre délégué de S. Em. le cardinal-archevêque San Felice.

A Tahiti

Un incendie attribué à la malveillance a éclaté, dans la nuit de samedi, dans le quartier de Bel-Air, à Port-au-Prince.

150 maisons de ce quartier ouvrier, le plus peuplé de la ville, seraient devenues la proie des flammes.

CHINE ET JAPON

Yokohama, 10 décembre. — La prise de Port-Arthur, de même que les autres récents succès des armées japonaises, ont été célébrés hier à Tokio par des réjouissances publiques. L'enthousiasme était grand.

D'après les dernières nouvelles relatives au mouvement de la première armée japonaise, le général Nodzu se serait avancé jusqu'à Fu-Ran-Tien ; il doit attaquer Fu-Tchou, qui est situé à l'ouest de la presqu'île Mandchoue, au nord de Port-Arthur.

La seconde armée, dit-on, s'avancera prochainement vers Pékin.

BULLETIN FINANCIER

11 décembre 1894.

Marché en général peu animé surtout sur nos rentes qui sont empreintes d'un léger sentiment de lourdeur. Nous en sommes peu étonnés, car il fallait s'y attendre. Par contre, animé de bon aloi sur les titres que nous avons signalés à l'attention : Suez, Lyonnais, Italien, Extérieure.

A Londres, l'argent pour reports se montre un peu exigeant.

Le 3 0/0 finit à 102.42 1/2 perdant 07 1/2 sur hier.

Le Foncier varie peu à 917.50. Les porteurs d'obligations communales 1879 sorties au tirage du 5 décembre accepteront presque tous la réduction de l'intérêt de 15 fr. à 13 fr.

Le Lyonnais continue à faire preuve de très bonnes tendances, il s'inscrit à 807.50.

Le Comptoir national d'Escompte est à 553.75.

Nos grands chemins sont bien tenus. Le retard apporté à la décision du Conseil d'Etat ne peut que favoriser la spéculation.

Le Suez, avec de nombreuses demandes, gagne encore 10 fr. à 3,087.50. La plus-value

des recettes est à ce jour de 3,144,000.

L'Italien cote 86.90 ; l'Extérieure, de 73.3/8, s'avance à 73 5/8. Les fonds ottomans sont un peu lourds. Les fonds russes sont animés. C'est demain que sera close l'émission du nouvel emprunt russe 3 1/2 0/0. Rappelons que le versement est de 25 fr. par obligation de 473.75. La primes est d'ores et déjà de 2 0/0.

En Banque, l'action de la Compagnie des Indes Occidentales s'est abaissée à 507.50.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 12 Décembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 2°
Ce matin, à 8 h.		0°
Midi,	762 m/m	au-dessus 3°
Hausse,	1 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 2°

LA RÉCEPTION De l'Orgue de Saint-Nicolas

Dimanche dernier, l'élite de la société saumuroise se pressait à l'église Saint-Nicolas où avait lieu la bénédiction et la réception du grand orgue nouvellement reconstruit par M. Debierre auquel on doit déjà la réfection des orgues de Saint-Pierre. Le public a paru tenir en haute estime le talent des artistes qui se sont produits. M. l'abbé Pummereau, connu des fidèles de la paroisse Saint-Nicolas, montrait, dans sa marche religieuse, un talent mûr et parfaitement maître de lui-même. Nous retrouvons dans la fugue et la cantilène jouées par Don Legeay la sobriété, la quiétude un peu froide peut-être dont il témoignait lors de l'audition du mois dernier à Saint-Pierre.

M. Delaby est bien fort — qu'on nous passe cette vulgaire expression ; mais s'il nous est permis d'exprimer franchement notre pensée, nous avouerons que nous préférons — et de beaucoup — son chant de hautbois à l'« Offertoire » pour cor anglais, d'un timbre trop criard. D'ailleurs, les tonnerres harmoniques qu'il déchaîna pour la sortie emportaient notre légèrement défavorable impression.

M^{me} Beuchet-Debierre traduisait, avec une réelle émotion, les *Paroles de Jésus* — strophes d'un compatriote (cherchez !), musique, et musique bien largement touchante de Dom Legeay, qui se tenait parfaitement même après l'adorable *Ave Maria* de Gounod dans lequel la cantatrice a versé toute l'âme d'une mère.

On ne pouvait demander mieux ni plus. Hé bien, l'effet musical est dix fois inférieur à l'effet oratoire produit par le prédicateur, le

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

VII

En quelques paroles, le commandant de l'« Alcyone » eut mis Borsand au courant de ce qui s'était passé.

Quand il eut terminé le récit douloureux, ce fut avec une profonde émotion qu'il conclut :

— Et maintenant, mon cher enfant, vous êtes ici chez vous. Les dernières volontés de notre ami ont été fort nettement exprimées. Elles correspondent, d'ailleurs, au sentiment secret d'Hira. Vous êtes désormais le maître à notre bord, puisque vous êtes le fiancé et que vous allez être l'époux de notre fille.

Il ajouta :

— Désirez-vous la voir ?

— Non, — répondit Borsand timide. — Je crois que cette entrevue sera mieux placée après la cérémonie.

— Je crois aussi que vous avez raison, —

opina Kerdistel.

Et il entraîna l'officier à l'arrière, pendant qu'on procédait aux formalités de la levée du corps et aux constatations légales.

Ce fut le tour du prêtre, qui vint bénir la dépouille sur le lit funéraire. Les obsèques définitives furent remises au lendemain.

Kerdistel et le docteur tinrent conseil en présence du lieutenant de vaisseau.

— Mon ami, — dit le commandant, — notre avis, sauf votre agrément, est qu'il serait préférable de conduire Hira jusqu'à la villa, dès ce soir. Nous pourrions profiter de la nuit pour ce faire. De cette façon, l'enfant n'assisterait pas aux préliminaires toujours cruels des funérailles. Qu'en pensez-vous ?

Philippe acquiesça à cette opinion.

Kerdistel descendit alors dans la chambre où la jeune fille avait caché ses larmes.

Elle eut l'intuition de ce qu'il allait lui demander, et vint au-devant de la démarche.

— Parrain, — fit-elle, je devine que tu viens me chercher. J'obéis. Où faut-il que je me rende ?

Il la prit entre ses bras.

— Mon enfant, nous avons tous jugé, d'un commun accord, qu'il valait mieux pour toi

passer cette nuit au Trayas. Demain, tu pourras prier sur...

Il n'acheva pas. Un sanglot lui coupa la voix.

— Merci ! — répondit-elle, — tu es bon. Tu veux m'épargner le spectacle. Je suis prête à partir. Au moins pourrais-je encore l'embrasser ?

Kerdistel ne parla point. Les larmes l'étouffaient.

Quand Hira eut rapidement fait sa toilette de deuil, un deuil essentiellement provisoire, puisqu'aucune prévision funeste ne lui avait enjoint d'assombrir ses vêtements, elle se leva, et suivie de So namooke, elle remonta sur le pont.

Pour la dernière fois, elle appuya ses lèvres au front de la dépouille glacée. Cet effort ne fut pas sans provoquer en elle une syncope qui alarma un instant ses amis. Puis, quand de ses yeux rouges de larmes elle eut caressé le visage blême du mort, elle vint droit au commandant, et lui dit :

— Parrain, nous pouvons partir maintenant.

— Hira, — dit alors celui-ci, — ce n'est pas moi qui te conduirai à la villa, mon en-

fant.

— Qui donc, alors ? — demanda-t-elle.

— Quelqu'un autre que tu connais bien et qui a toute ta confiance.

Il se détacha, découvrant Borsand, qui s'était tenu à l'écart par déférence.

La jeune fille le reconnut, malgré l'épaississement des ombres qui s'étendaient sur le golfe et sur le navire.

— Philippe ! — proféra-t-elle en tendant les mains.

Il s'avança, tête nue, aussi pâle qu'elle-même.

Sa vue réveilla toutes les douleurs de l'enfant. Mais elle le vit si digne, si noble devant elle, qu'elle s'abandonna tout entière à son chagrin, et se laissa aller, sanglotante, le front sur l'épaule de l'officier.

Et, pendant un instant d'une inappréciable durée, celui-ci sentit sur son cœur l'épanchement de cette âme virginale lui livrant le meilleur d'elle-même.

Aussi bien Hira apprenait-elle, en quelques instants, à mettre en œuvre toute l'énergie de sa nature. Elle secoua donc la cruelle oppression qui pesait sur elle, et, donnant le signal à son fiancé :

R. P. Léon. Certes — et nous n'en tirons, croyez-le bien, aucune vanité — nous aurions le droit de crier, comme le « Roila » de Mussel :

O Christ, je ne crois pas à la parole sainte !

Mais si la parole sainte est prononcée sur ce ton, en cette langue, avec cet accent, ce geste, cette conscience, cette conviction et cette vérité, ma foi, je ne demande pas mieux que d'y prêter, le plus souvent possible, une scrupuleuse attention. Et dussé-je froisser la modestie forcée du P. Léon, je lui dirai carrément que après avoir entendu — oh ! il y a du temps ! — le père Didon, le père Gratry, le père Monsabré, même le père Hyacinthe, j'estime que le P. Léon est absolument de taille à continuer ces grands semeurs du Verbe divin. Son improvisation sur la naissance de la musique dans l'humanité, ses progrès jusqu'à son incarnation définitive dans l'orgue est, à mes yeux aussi bien qu'à mes oreilles, un chef-d'œuvre ; et, quand j'écris une appréciation de cette nature, on peut se persuader que je ne me dédirai pas demain.

D'un autre côté, on nous a adressé ce second compte-rendu :

« Depuis quatre ans, l'église Saint-Nicolas de Saumur n'avait plus de grand orgue ; la reconstruction du chœur et la restauration de la grande nef avaient obligé M. le Curé à priver ses paroissiens des harmonies du grand orgue. L'ancien orgue, d'ailleurs, était défectueux sous plus d'un rapport ; il était incomplet dans sa facture, les basses de plusieurs jeux faisaient défaut ; une reconstruction presque complète s'imposait. M. le Curé de Saint-Nicolas le comprit ; après avoir magnifiquement restauré son église, il voulut la doter d'un orgue en rapport avec le reste du monument. Une tribune élégante fut commandée à la maison André, d'Angers, et bientôt suspendue à la tour du clocher. La maison Debierre, de Nantes, dont l'éloge n'est plus à faire, fut chargée de la facture du nouvel instrument, et, pour le dire tout de suite, elle a merveilleusement réussi. L'orgue qu'elle vient de nous rendre n'est plus celui que nous connaissions : plusieurs nouveaux jeux sont venus s'ajouter aux anciens, ceux qui existaient déjà ont été complétés ou remplacés par d'autres plus parfaits ; la soufflerie a été renouvelée, le mécanisme, si important en pareille matière, refait avec toute la perfection moderne, ce qui fait du nouvel orgue un magnifique instrument.

« On attendait avec une légitime impatience le jour de l'inauguration qui fut définitivement fixé à la fête patronale, le 9 décembre.

« M. l'abbé Baudriller, vicaire général, qui a su conquérir à Saumur toutes les sympathies, et que tous nos regrets ont suivi à Angers, avait bien voulu accepter la présidence

— Quand vous voudrez, — dit-elle.

La baleinière était parée.

Ils descendirent ensemble. Sept matelots, placés à l'avant, nagèrent vigoureusement vers le rivage. Là, comme à cause des hauteurs à gravir, on n'avait pas trouvé de voiture, il fallut se résigner à faire la route à pied.

Philippe demanda respectueusement :

— Voulez-vous prendre mon bras, mademoiselle ?

Elle répondit :

— Oui, monsieur.

Ce fut une douloureuse promenade, que cette marche vers la villa. Respectueux de cette inconsolable tristesse, le lieutenant de vaisseau n'essaya pas de l'adoucir par des paroles. Il savait bien que chaque mot que l'on risque en de pareils moments avive le chagrin au lieu de l'éteindre. (A suivre.)

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,
N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.
Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris
EXTRACTION DE DENTS GRATUITS

de cette fête ; M. le chanoine Rogeron, toujours si dévoué et si attaché à sa paroisse natale, l'avait accompagné. Une bonne fortune avait ramené à Saint-Nicolas le Père Léon, si aimé et si goûté pendant la mission de 1893. Plusieurs artistes éminents bien connus dans le monde musical et religieux prêtèrent leur concours. La cérémonie était annoncée pour onze heures et demi ; dès onze heures il était difficile de trouver accès dans l'église, et bien des fidèles ont dû rester debout aux portes et sur la place.

« M. le Vicaire général commença par bénir solennellement le nouvel orgue ; puis nous avons entendu successivement M. l'abbé Pommeroy, l'organiste distingué de la paroisse. Dom Legeay, organiste de l'abbaye de Solesmes, qui semble désormais nécessaire à toute inauguration d'orgue ; M. Delaby, l'éminent organiste de Sainte-Thérèse d'Angers, premier prix du Conservatoire ; il nous a montré son talent d'artiste à plusieurs reprises, il a su tirer du cor anglais et du hautbois de merveilleux effets. Il faut mentionner également M. Joseph Debierre, qui n'est pas seulement un facteur d'orgue digne de son père, mais encore un organiste émérite ; il sut nous le montrer en accompagnant savamment la voix si fraîche, si brillante, si attendrie de M^{me} Beuchet, sa sœur, dans l'exécution de l'*Ave Maria de l'enfant*, de Gounod.

« M^{me} Beuchet nous a également fait entendre les *Paroles de Jésus*, poésie inédite que Dom Legeay vient de mettre en musique ; je ne sais lequel il faut le plus louer du compositeur, du poète ou de l'artiste qui a interprété le morceau.

« Dom Legay exécuta une fugue de Bach et une cantilène de Guilleminot. M. Delaby nous joua un brillant offertoire de Brunard et une grande marche religieuse de sa composition ; ces deux artistes nous montrèrent tous les effets qu'on pouvait tirer du nouvel instrument.

« La messe commença à midi : à l'Evangile, M. le Curé, en termes émus, remercia M. le Vicaire-général qui avait bien voulu présider la solennité ; M. le chanoine Rogeron, le P. Léon, arrivé de Versailles tout exprès la veille, les artistes qui prêtèrent leur concours, enfin les bienfaiteurs de son église. Puis il céda la parole au Père Léon. Pendant plus d'une demi-heure, il tint l'immense assistance sous le charme de sa parole ; avec son âme de poète et d'orateur, il chanta les gloires de la musique chrétienne ; il nous montra éloquentement comment l'âme humaine avait été amenée à inventer l'orgue et comment l'orgue avait magnifiquement répondu aux sentiments et aux besoins de l'âme humaine, ce qui revient à dire que l'orgue est une synthèse et un *credo* : c'est une synthèse, parce qu'il contient tous les instruments et toutes les harmonies de la nature ; c'est un *credo*, parce qu'il a des affinités avec le temple chrétien, avec l'âme chrétienne et la liturgie catholique. Au sortir de ce magnifique sermon, chacun disait : Jamais je n'ai entendu si bien parler de l'orgue et de la musique religieuse.

« Il était plus d'une heure quand la cérémonie prit fin, et la foule semblait se retirer, comme à regret, de ce véritable festin musical, religieux et littéraire.

« A trois heures, M. Baudriller alla inaugurer une nouvelle école de Frères, dont M. le Curé de Saint-Nicolas, aidé par des âmes charitables, a doté sa paroisse.

« La fête était terminée, mais fête inoubliable pour les paroissiens de Saint-Nicolas de Saumur. »

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 10 décembre

Scrutin sur l'amendement Viviani (budget de la Justice ; chapitre VII ; — Cour d'appel, 6,138,300 fr.), ainsi conçu :

« Diminuer ce chapitre d'une somme de 623,750 fr. représentant le traitement de 39 présidents de chambre près les Cours d'appel et le ramener en conséquence à 5,514,750 fr. »
Pour, 99 voix ; contre, 379.

On vota contre : MM. Coudreuse, de Grandmaison, Guignard.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bougère, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland.

— Scrutin sur l'amendement Bazille (même objet) :

« Réduire de 1,000 fr. le crédit du chapitre 7, afin de procéder par voie d'extinction à la suppression de 59 présidents et à leur remplacement par des conseillers doyens. »
Pour, 372 voix ; contre, 135.

Même vote que dessus.

PROTESTATION

Nous recevons de Vivy la lettre suivante :

« Vivy, 10 décembre 1894.

« Monsieur le Directeur,

« En ouvrant par hasard, avant-hier, un numéro du *Courrier de Saumur* portant la date du 3 décembre, nous avons vu, à l'article Police correctionnelle, le récit d'un procès mettant en cause M^{me} Despières et M^{me} Biémont, de Saint-Martin-de-la-Place.

« Fort étonnés, Monsieur le Directeur, de l'appréciation que l'auteur de l'article porte sur M^{me} Biémont, nous garantissons que si, avant de risquer les expressions avec lesquelles il peint le caractère de cette dame, il eut consulté quelques-uns des habitants de Vivy ou de Saint-Martin-de-la-Place — présents à l'audience — qui ont l'honneur de connaître intimement M^{me} Biémont, il aurait complètement modifié son jugement.

« Vénéralable matrone » soit ; bien que le mot se prenne généralement en mauvaise part, dans un sens peu flatteur. Mais « vieille grincheuse, morose et taciturne », ces qualificatifs sont inexacts et froissent, à notre sens qui est, croyons-nous, celui d'hommes bien élevés, les convenances vis à vis d'une femme, surtout d'une femme âgée.

« Nous ne discuterons point le litige et ne contredirons nullement le jugement ; mais nous voulons rendre à une honnête et digne femme imprudemment méconnue l'hommage qui lui est dû ; et c'est dans ce but que nous vous adressons notre lettre dont nous vous demandons la publication si tant est que vous la jugiez possible.

« Agréez, Monsieur le Directeur, etc.

« CINQ HABITANTS DE VIVY. »

ANGERS

La représentation de gala

Demain jeudi, la représentation de gala à la mémoire de Ch. Gounod sera ainsi composée : *Mireille*, opéra en 3 actes et 4 tableaux, musique de Gounod ; *Faust* (air de ballet) ; *Faust* (5^e acte, la prison) ; *Apothéose* et *Couronnement* du buste de Ch. Gounod par les personnages de son œuvre ; *Ode au Maître*.

CHOLET

Union des combattants de 1870

Une section de l'« Union patriotique des combattants de 1870-71 de Maine-et-Loire » vient de se former à Cholet.

Dans son assemblée générale du 2 décembre, M. Augereau-Nombalais, président, a ouvert la séance et donné la parole à M. Alfred Bodineau, président de la section d'Angers. Voici la fin de son discours, fréquemment applaudi :

« Un quart de siècle s'est écoulé depuis la fatale guerre dont vous êtes les vaillants débris, et cette époque lointaine n'apparaît plus aux jeunes générations qu'enveloppée d'un épais nuage ; les hommes mûrs, au contraire, se souviennent toujours. Nous en trouvons la preuve dans les nombreuses adhésions qui se sont produites sur tous les points du territoire.

« Ces forces vives ne devaient pas être stérilisées, Messieurs, et, Dieu merci, à partir de demain, les trois plus grands centres de l'Anjou : Angers, Saumur et Cholet, posséderont trois sociétés de combattants 1870-71, fondées sur les bases les plus pures du patriotisme et de la fraternité. »

État Civil de Saumur

DÉCÈS

Le 10 décembre. — Eugène Mazé, 3 ans, rue de la Visitation, 25.

Théâtre de Saumur

Bureau, 7 h. 1/4 — Rideau, 7 h. 3/4
Tournée ABEL, du Vaudeville

Jeudi 13 Décembre

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
Donnée avec les concours de

M^{lle} Lina MONTE, du Théâtre du Gymnase, M. ABEL, du Vaudeville, et autres artistes des principaux Théâtres de Paris.

DEUX GRANDS SUCCÈS PARISIENS

FRANCILLON

Comédie en 3 actes, de la Comédie-Française, par M. A. DUMAS, de l'Académie française.

ON COMMENCERA PAR :

LES SURPRISES DU DIVORCE

Pièce en 3 actes, du Théâtre du Vaudeville, par MM. Alexandre Bisson et Antony Mars.

Blé importé du Tonkin

Le directeur de la Colonie agricole de Saint-Hilaire (Vienne) a reçu, en 1892, quelques grains de blé importé du Tonkin. Ce blé serait cultivé en Chine

Les 243 GRAINS DE BLÉ qui lui ont été donnés par un marin pesaient moins de 16 GRAMMES.

Ces grains, semés la même année, ont produit, l'année suivante, jusqu'à 700 pour 1.

La presque totalité des grains récoltés en 1893 furent semés dans un terrain de troisième classe sans autre engrais que 600 kilogr. de scories par hectare.

La récolte faite cette année a PRODUIT 8,400 KILOG. DE GRAINS.

La talle que nous avons reçue est très belle. Elle appartient sans conteste à la catégorie des BLÉS A PAILLE ROUGE qui comprend le BLÉ ROUGE D'ÉCOSSE OU GOLDENDROP, le BLÉ DE BORDEAUX, le BLÉ PRINCE ALBERT et le BLÉ SPALDING.

Ce blé talle énormément. La talle que nous avons reçue comprend 22 tiges portant chacune un épi. Les plus fortes talles récoltées cette année, en présentent 54.

Par suite de la vigueur et de la rigidité de ses tiges, ce blé ne paraît pas sujet à verser.

Le grain récolté cette année pèse 79 kilogr. l'hectolitre ; l'ancien, son poids s'élevait à 82 kilogr.

Sur la proposition du directeur de la Colonie de Saint-Hilaire, le ministre de l'intérieur a décidé que ce blé serait expérimenté dans les colonies agricoles situées dans les départements de Loir-et-Cher, du Cher, du Morbihan, du Maine-et-Loire et de l'Eure.

Son rendement, cette année, a été de 40 HECTOLITRES PAR HECTARE sur des terrains de fertilité secondaire.

L'épi de ce blé est très beau ; il est un peu plus large sur la face que sur le profil et presque toujours un peu courbé.

Son grain est de belle qualité, rouge doré, assez court, plein à sa cassure amyliacée très blanche.

Sa paille est forte et demi-pleine dans le haut ; les feuilles qui y sont adhérentes paraissent avoir été attaquées par la rouille.

En somme, la talle qui nous a été adressée est remarquable par le nombre de tiges qui la constitue, la beauté et la régularité des épis qu'elle présente et la belle qualité des grains que contiennent les épis.

Ce blé constitue-t-il une variété nouvelle ? Nous ne le pensons pas. Nous sommes portés à croire qu'il provient du BLÉ DE BORDEAUX que des Européens ont transporté au Tonkin où il a trouvé associées toutes les conditions qui assurent sa réussite complète. Tous ses caractères distinctifs l'éloignent du BLÉ ROUGE D'ÉCOSSE et le rapprochent du BLÉ DE BORDEAUX. C'est en comparant ces deux blés l'an prochain, quand ils seront épiés, et bien avant leur maturité, qu'on pourra les juger définitivement.

Quoi qu'il en soit, l'un et l'autre sont des races à grand rendement.

Ce blé a été appelé BLÉ DE CHINE ; cette dénomination ne peut pas être conservée parce qu'on possède une variété appelée BLÉ CHINOIS et que les blés venus jusqu'à ce jour de la Chine et du Japon sont tous à épis blancs.

Gustave HEUZÉ.

VÉNUS D'APRÈS HOMÈRE

Elle avait les bras blancs comme le lait d'Io,
Le teint comme les lis et les roses d'Hymette.
Si vous voulez avoir cette beauté parfaite,
Lavez-vous tous les jours au savon du Congo.

Un traducteur de l'Illade, à Victor Vaisnier.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

ÉPICERIE CENTRALE P. ANDRIEUX, 28, Rue Saint-Jean, Saumur

ARTICLES pour NOËL

Fantaisies, Sucre Conserve, Sabots Guillochés, Arbres de Noël, etc., etc.

Pâtés de Foies gras truffés, depuis 1 fr. 75 la terrine.

VINS FINS. — Champagne, Grands

Mousseux, Liqueurs de marque.

DESSERT

PÂTISSERIE

ÉTRENNES 1895
Des Calendriers sont offerts à tout Acheteur

HAUTE NOUVEAUTÉ
Pour Etrennes

Boîtes, Coffrets riches, Vannerie fine, Sacs satin, Porcelaine de luxe, Confiserie, Marrons glacés, Bonbons de chocolat, Fruits glacés.

NOTA. — Tous nos Bonbons sont de qualité extra. — Les Sacs ne portent aucun nom, sont très coquets, et ne sont pas facturés.

MAISON DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Taveau

Par jugement en date du 11 décembre 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré les opérations de la faillite Taveau, ancien tonnelier à Doué, closes pour néant d'actif.

Pour extrait,
Le Greffier, P. MORON.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

MAISON

Située route de Rouen, 46, à la Croix-Verte,

Composée de 2 chambres au rez-de-chaussée, 2 chambres au 1^{er} étage, mansarde et grenier, caves, eau de Loire.

Fraîchement restaurée.

Loyer annuel, 250 fr.

S'adresser à M. DELARUE, rue de la Fidélité, 36, Saumur.

A VENDRE

Deux Fermes

Sises commune d'Allonnes, NOMMÉES

L'une, la HAMARDERIE, contenant 35 h. 65 a. 20 c.;

L'autre, la PROUTERIE, contenant 41 h. 61 a.

S'adresser à M. GALBRUN, à Gennes, ayant tous pouvoirs; à M. MAHÉ, régisseur, ou à M^e DEMIEAU, notaire, ces deux derniers à Allonnes.

Carottes Fourragères

A VENDRE

S'adresser à M. LOYEAU, propriétaire, rue des Moulins, Saumur.

Au Tigre Royal

Rue du Portail-Louis, 49, SAUMUR

DOUBLET-PERREAU

Spécialité de fourrures pour Hommes, Dames et Enfants. — Réparations et transformations en tous genres.

Naturalisation d'animaux.

SAVON DE LA COURONNE

Indispensable à toute personne soucieuse de sa beauté et de sa santé.

Doc-FAUCHEUX, concessionnaire, 41, rue d'Orléans, à Saumur.

ON DEMANDE de suite un garçon de magasin de 30 à 40 ans. Bonnes références exigées.

S'adresser au bureau du journal.

M^e LE BARON, notaire à Saumur, demande un premier clerc.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, préparé au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

CARTES DE VISITE

DE

L'Imprimerie Paul Godet

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

78	Fabien de Courcelles
32	GOISLARD-HARDOUIN
65	Mademoiselle Claire Hoisingen
37	FREDERIC DAVIGNON
70	Alexandre Severeyne
49	M ^e & M ^{me} EMILE BLANDINIÈRE
58	Marcel Dehouve
34	MADAME LEON DESTOURNELLES
33	Général E'Hotte

Gravure sur pierre, 3 fr. et 3 fr. 50. — Gravure sur cuivre, 4 francs; avec Plaque fournie par le Client, 3 fr.

ENVELOPPES pour Cartes: 0,50 — 0,75 — 0,90

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE NOUVELLE

28, Rue d'Orléans, au coin de la rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Arrivages de GIBIERS tous les jours

PÂTÉS DE FOIES GRAS, marque Deschandeliers, depuis 1 fr 65

Fromages:

Camembert, Bondons, Gruyère, Comté et Emmenthal, Livarot, Brie, Port-Salut, Pont-l'Évêque, Hollande, Roquefort, Chouzé, etc.

Choucroute de Strasbourg, 1/2 kil. 0 fr. 20

Assortiment pour choucroute:

Jambons, Saucissons, Saucisses, Cervelas, Poitrine fumée, etc.

Petits Fromages Suisses (Gervais) actuellement tous les vendredis

Beurre fin (de la Laiterie de M. Barrault, Saint-Clément-des-Levées) tous les mardis, jeudis et samedis.

Spécialité de Vins du Pays, depuis 0,35 le litre, la barrique 68 fr.

ÉTRENNES 1895

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Exposition des dernières créations

De Coffrets Bonbonnières laques, porcelaine, Vannerie fine, Carton-nages de luxe sans adresse, Bonbons de chocolats, Fondants, Dragées, Pralines, Marrons glacés et Fruits confits.

NOTA. — Tous ces produits proviennent des Fabriques réputées pour vendre ce qu'il y a de meilleur. Bon Marché sans précédent.

ARTICLES POUR ARBRES DE NOËL

Crèches, Jésus, Rots Mages, Bûches, Sabots en chocolat et en sucre, Grande variété d'Objets de Fantaisie.

Un Billet de Tombola à tout acheteur de Bonbons ou Liqueurs, donnant droit à gagner: 1^{er} lot, une magnifique POUPEE mécanique, avec boîte à musique; 2^e lot, un LAPIN mécanique; 3^e lot, une CORBEILLE produits du pays.

Vins Mousseux, Liqueurs ordinaires et grandes marques, Biscuits variés,

Pâtés de foies gras Henry, de Strasbourg; Hafner, Deschandeliers, de Ruffec.

VITICULTURE

Entreprise de Reconstitution du Vignoble à l'aide de Plants Américains appropriés aux différents sols.

REPRISE GARANTIE

Greffes à la main, sur place et sur table

Défoncement à la vapeur et au treuil à manège. — PRIX MODÉRÉS

FALLOUX FRÈRES, A BROSSAY

Par MONTREUIL-BELLAY (Maine-et-Loire)

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs

un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,